Février 2010



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتصدة



Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Напий

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

#### COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

#### Cinquième session

#### Rome, 22-26 mars 2010

Résultats obtenus par le Groupe de travail à composition non limitée sur l'élaboration de plans opérationnels et d'un cadre pour la stratégie de renforcement des capacités nationales de la CIPV

#### Point 12.2 de l'ordre du jour provisoire

- 1. À sa quatrième session, en 2009, la Commission des mesures phytosanitaires a provisoirement approuvé le document conceptuel sur les capacités phytosanitaires nationales et leur stratégie de renforcement. Un groupe d'experts a été chargé, à partir des observations des membres sur la stratégie approuvée à titre provisoire, d'affiner le plan opérationnel et d'en établir la version finale en vue d'un examen à la cinquième session de la Commission.
- 2. L'examen du document conceptuel et de la stratégie fait l'objet du point 12.1 de l'ordre du jour. En octobre 2009, lorsque le PSAT a examiné la stratégie et le plan opérationnel révisés, il est convenu que le Secrétariat constitue un petit groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales, chargé:
  - a) de réviser le plan opérationnel et d'en établir la version finale,
  - b) d'élaborer un plan opérationnel complémentaire (ou cadre logique) pour chacun des six domaines d'intervention prioritaires définis dans la stratégie, et
  - c) d'élaborer des plans de travail pour mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires durant les six premières années.
- 3. Le Groupe de travail s'est réuni au Siège de la FAO à Rome du 7 au 16 décembre 2009. Il était composé de huit délégués de sept régions de la FAO, de représentants des parties contractantes et de différentes organisations, de fonctionnaires du Secrétariat et d'experts invités. Le plan opérationnel élaboré par le Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales (présenté à l'annexe 1) ainsi que les plans de travail et les budgets indicatifs (disponibles au bureau des documents et sur le site du PPI à l'adresse <a href="https://www.ippc.int/index.php?id=13330&tx">https://www.ippc.int/index.php?id=13330&tx</a> publication pi1[showUid]=217665) devraient aider les ONPV, les ORPV, le Secrétariat de la CIPV ainsi que les autres parties

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

intéressées ou partenaires à renforcer les capacités phytosanitaires nationales. L'annexe 1 présente la version finale du plan opérationnel, dans laquelle ont été insérées les observations communiquées après la réunion ainsi que quelques corrections du Secrétariat. Le compte rendu de la réunion est disponible sur le site du PPI:

<u>https://www.ippc.int/index.php?id=216019&tx\_publication\_pi1[showUid]=217430</u>. La mesure dans laquelle le Groupe de travail est parvenu à ses objectifs est exposée ci-après.

- 4. Lorsque le Groupe de travail a examiné la stratégie approuvée par le PSAT, il s'est aperçu que, pour poursuivre l'élaboration des plans opérationnels ou les affiner, il était nécessaire de revoir les six domaines d'intervention prioritaires afin de lever toute ambiguïté. Après des débats approfondis, le Groupe de travail à composition non limitée est convenu d'affiner les domaines d'intervention stratégiques, présentés au point 12.1 de l'ordre du jour (CPM 2010/19, tableau de l'annexe 2).
- 5. Le Groupe de travail à composition non limitée a élaboré huit cadres logiques correspondant aux domaines d'intervention stratégiques modifiés, en tenant compte des éléments suivants:
  - les responsabilités des parties contractantes à la CIPV en matière de protection des ressources végétales;
  - l'importance de la CIPV et de ses normes dans la facilitation des échanges commerciaux;
  - les principaux domaines pertinents énumérés dans le plan d'activités;
  - le rôle de l'ECP et des autres outils d'évaluation des besoins;
  - le programme de renforcement du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV, y compris la mise en place d'un centre d'assistance aux usagers; et
  - le financement et la gestion du programme d'assistance technique de la CIPV.
- 6. Pour chacun des huit cadres logiques définis, qui, ensemble, constituent le plan opérationnel (voir l'annexe 1), le Groupe de travail à composition non limitée a fourni un plan de travail indicatif sur six ans. Pour chaque produit présenté dans les cadres logiques, les activités correspondantes ont été énumérées, et les pistes de travail et éléments d'appui, mises en évidence. Le tableau 1 ci-dessous donne une estimation du budget nécessaire pour mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités de la CIPV sur six ans. Les plans de travail détaillés présentant les principales pistes de travail, les entités d'appui et les besoins budgétaires annuels sont disponibles au bureau des documents et sur le site du PPI à l'adresse <a href="https://www.ippc.int/index.php?id=13330&tx\_publication\_pi1[showUid]=217665">https://www.ippc.int/index.php?id=13330&tx\_publication\_pi1[showUid]=217665</a>.

**Tableau 1.** Budgets succincts par domaine d'intervention stratégique pour le plan sur six ans visant au renforcement des capacités phytosanitaires

| Cadre<br>logique<br>n°. | Domaine d'intervention stratégique  | ANNÉE (en milliers d'USD) |       |       |       |       |       |        |
|-------------------------|---|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
|                         | Domaine   | 1                         | 2     | 3     | 4     | 5     | 6     | Total  |
| 1                       | Amélioration de la planification, de la gestion et du pilotage des systèmes phytosanitaires nationaux.                  | 3 120                     | 1 100 | 3 800 | 4 000 | 1 150 | 1 010 | 14 180 |
| 2a                      | Amélioration de l'aptitude des parties contractantes à participer à l'établissement de normes de la CIPV.               | 2 929                     | 2 929 | 2 929 | 2 931 | 2 929 | 2 929 | 17 576 |
| 2b                      | Les parties contractantes et non contractantes sont en mesure de mettre en œuvre des NIMP conformément à leurs besoins. | 3 630                     | 3 590 | 3 930 | 3 530 | 3 510 | 3 510 | 21 700 |
| 3a                      | La coordination du renforcement des capacités phytosanitaires répond aux besoins prioritaires.                          | 945                       | 150   | 150   | 150   | 150   | 150   | 1 695  |

| 3b | Amélioration de l'aptitude à fournir des informations sur les organismes nuisibles.                          | 730    | 3 130  | 2 605  | 2 980  | 1 870  | 1 160  | 12 475 |
|----|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 4  | Amélioration de l'aptitude à mobiliser des fonds.  | 2 900  | 2 240  | 2 360  | 1 840  | 1 840  | 1 840  | 13 020 |
| 5  | Amélioration de l'aptitude à promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux.                              | 1 750  | 1 360  | 1,410  | 1,350  | 1,985  | 1,975  | 9,830  |
| 6  | Étroit suivi, évaluation des activités de renforcement des capacités et application des enseignements tirés. | 440    | 390    | 140    | 90     | 90     | 90     | 1,240  |
|    | TOTAL DE L'ANNÉE   | 16 444 | 14 889 | 17 324 | 16 871 | 13 524 | 12 664 | 91 716 |

7. Le Groupe de travail a recommandé, pour mettre en œuvre la stratégie, de créer un groupe restreint dont les membres seraient des représentants des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), des parties contractantes, des organisations internationales, du PSAT et du Secrétariat. Le groupe serait chargé de suivre et d'examiner la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités ainsi que ses futures modifications.

#### 8. La CMP est invitée à:

- 1. *Examiner* et *approuver* le plan opérationnel sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales présenté à l'annexe 1.
- 2. Encourager les parties contractantes et les autres parties prenantes à répertorier les activités de renforcement phytosanitaire actuelles et futures et à en présenter les résultats au Secrétariat au plus tard en octobre 2010. Ces informations initiales pourront ensuite servir à coordonner le renforcement des capacités phytosanitaires, tout en répondant aux besoins prioritaires (résultat du domaine d'intervention prioritaire 3a).
- 3. *Convenir* de la nécessité d'établir un groupe de travail d'experts restreint chargé d'apporter les modifications nécessaires à la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires et de suivre et d'examiner sa mise en œuvre.
- 4. *Convenir* de tenir une réunion de donateurs afin d'examiner les questions de coordination, de collaboration, de mise en œuvre et de financement de la stratégie.
- 5. *Noter* que le Secrétariat de la CIPV s'appuiera sur le plan opérationnel (cadres logiques) présenté à l'annexe 1 et sur les plans de travail pour élaborer et mettre en œuvre son propre programme de renforcement des capacités.

Annexe 1

# Plan opérationnel (cadres logiques) de la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV Domaine d'intervention stratégique n° 1 - Planification (et gestion) phytosanitaire nationale

| Synthèse - objectifs   | Indicateurs  | Sources de données   | Hypothèses  |
|--|--|--|---|
| Impact/but   |  |  |   |
| Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |  |  | <ul> <li>Un cadre législatif et politique est en place.</li> <li>Les questions phytosanitaires bénéficient d'un soutien politique (grâce aux actions de plaidoyer).</li> <li>Le public est sensibilisé et attentif aux questions phytosanitaires (grâce aux actions de plaidoyer).</li> <li>Le cadre politique est cohérent et stable.</li> </ul> |
| Résultat/finalité  |  |  |   |
| Amélioration de la planification, de la gestion et du pilotage des systèmes phytosanitaires nationaux.   | L'attitude des parties prenantes traduit une position cohérente sur les systèmes phytosanitaires.  | Mise en place de apports d'audit.  | La volonté politique est au rendez-vous.  |
|  |  |  | Les intervenants ont la volonté de collaborer.  |
|  | Le personnel est mieux formé, et des outils de gestion et des techniques de diagnostic améliorés sont utilisés, ce qui témoigne d'une plus grande cohérence technique et administrative. | Système d'examen et de soutien<br>de la mise en œuvre de la CIPV.  | L'ONPV a la capacité d'attirer et de garder à son<br>service du personnel dévoué doté de capacités<br>d'encadrement.  |
| Produits   |  |  |   |
| Outils et processus adaptés à la planification des systèmes phytosanitaires.   | L'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) et les autres outils pertinents ont été revus.  | Identification des besoins liés<br>aux systèmes phytosanitaires aux<br>niveaux national et régional.   | Les ONPV utilisent ces outils.  |
|  | 75 % des parties contractantes utilisent des outils, dont 50 % de pays en développement.   | <ul> <li>Système d'examen et de soutien<br/>à la mise en œuvre de la CIPV.</li> <li>Retour d'information des ONPV<br/>sur l'élaboration ou l'amélioration<br/>des outils.</li> </ul> | Les ONPV utilisent ces outils.  |

| 2. Existence, dans le système phytosanitaire national, des compétences fondamentales nécessaires pour engager des actions de planification et de gestion et piloter l'ONPV. | Existence d'un cadre national de planification des compétences dans les systèmes phytosanitaires.  Les compétences acquises sont employées pour la planification.  Les ONPV sont mieux reconnues aux niveaux national, régional et international. | <ul> <li>Rapports annuels des ONPV.</li> <li>Divers documents internes relatifs aux ressources humaines.</li> <li>Plans de relève, budgets annuels.</li> <li>Écho dans les médias.</li> <li>Rapports établis par les parties prenantes sur les questions phytosanitaires.</li> </ul>   | <ul> <li>Le personnel technique formé ne quitte pas le système phytosanitaire.</li> <li>Le programme de plaidoyer vient compléter les efforts de l'ONPV.</li> </ul>                       |
|---|---|--|---|
| 3. De bonnes pratiques ont été élaborées pour les plans d'action phytosanitaire nationaux.  | Élaboration de manuels de formation, de planification, de gestion de projet et de suivi des systèmes.  Existence de plans d'affectation des ressources.   | <ul> <li>Données du PPI.</li> <li>Données du système d'examen et de soutien à la mise en œuvre de la CIPV.</li> <li>Données sur les priorités en matière de NIMP.</li> <li>Données sur la santé végétale.</li> <li>Données sur l'évaluation des compétences.</li> <li>Documents sur les besoins de financement.</li> <li>Renseignements sur le budget national.</li> </ul> | <ul> <li>Conformité aux normes régionales et internationales.</li> <li>Les activités de plaidoyer et de mobilisation de fonds sont proportionnelles aux besoins de ressources.</li> </ul> |
| Activités   |   |  |   |
| 1.1 Identifier et examiner les outils d'évaluation des capacités phytosanitaires.   |   |  |   |
| 1.2 Élaborer de nouveaux outils adaptés ou améliorer ceux qui sont disponibles.   |   |  |   |
| 1.3 Mettre au point les principaux outils de formation à la CIPV.   |   |  |   |
| 2.1 Mener des actions de formation (gestion de projets, rédaction de propositions, administration et gestion, encadrement).   |   |  |   |

|               | Élaborer un programme de formation du   |  | Des ressources (humaines, financières, matérielles) sont disponibles pour les formations. |
|---------------|---|--|---|
| 2.3 É         | ersonnel.<br>Élaborer un programme<br>l'accompagnement à la gestion et à la<br>blanification phytosanitaires nationales.  |  | sont disponibles pour les formations.   |
| le p          | Mener une enquête initiale pour évaluer es besoins de gestion et de planification pour le système phytosanitaire national, s'agissant notamment de la participation des parties prenantes.  |  |   |
| ro<br>s<br>l' | Organiser des débats sur les politiques régionales et/ou nationales, notamment sur la planification, la gestion et rencadrement au titre des mandats des ONPV.                              |  |   |
|               | Élaborer des plans d'action<br>obytosanitaires nationaux.   |  |   |
| d<br>o<br>é   | Élaborer des plans d'intervention<br>d'urgence contre les principaux<br>organismes nuisibles qui intègrent, le cas<br>échéant, des plans d'intervention<br>d'urgence élaborés par les ORPV. |  |   |

#### Domaine d'intervention stratégique n° 2 – 2a - Participation à l'établissement de normes

| Synthèse - objectifs   | Indicateurs Sour   | ces de données Hy   | pothèses   |
|--|--|---|--|
| Impact/but   |  |   |  |
| Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |  |   |  |
| Résultat/finalité  |  |   |  |
| Amélioration de l'aptitude des parties contractantes à participer à l'établissement de normes de la CIPV.  | Pourcentage d'augmentation des parties contractantes qui reconnaissent la qualité et la pertinence des normes.   | Données d'enquête (situation<br>initiale et à différentes<br>périodes)  | <ul> <li>La CMP répond aux besoins des parties contractantes en préparant des NIMP adaptées.</li> <li>Les autorités apportent leur soutien et les</li> </ul>     |
|  | Augmentation du nombre de thèmes que les pays « non traditionnels » proposent aux ONPV pour adoption comme NIMP.   | Secrétariat de la CIPV  | organes régionaux fournissent sans discontinuer les ressources nécessaires.  |
|  | Augmentation du nombre d'agents des pays « non traditionnels » qui participent activement aux travaux, notamment à ceux des groupes de travail d'experts techniques. | Données d'enquête (situation initiale et à différentes périodes)  |  |
| Produits   |  |   |  |
| Meilleure coordination régionale des contributions apportées à l'établissement des normes.   | Pourcentage d'augmentation, parmi les observations des pays présentées au Secrétariat de la CIPV, de celles ayant fait l'objet d'une coordination régionale.         | Données de l'ORPV et de la CIPV,<br>des organisations économiques<br>régionales, données provenant<br>d'ateliers ou d'enquêtes. | Les organisations régionales donnent la priorité aux questions phytosanitaires et fournissent les ressources nécessaires à ce titre, conformément à leur mandat. |

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les pays « non traditionnels » sont ceux qui, aujourd'hui, ne participent pas activement au processus.

| Participation accrue des parties prenantes au niveau national.   | Pourcentage d'augmentation du nombre<br>de parties contractantes qui soumettent<br>des observations de fond et techniques<br>approuvées par les parties prenantes<br>nationales; diversité des parties prenantes<br>participant aux consultations dans les<br>pays et pourcentage d'évolution de leur<br>nombre.  | Enquête visant à évaluer le degré de<br>participation des parties prenantes<br>dans l'examen des projets de<br>normes; données nationales<br>(nombre d'ateliers organisés et de<br>participants). | Les parties prenantes admettent qu'il est intéressant de participer car les normes peuvent se révéler bénéfiques pour le pays.  |
|--|---|---|---|
| 3. Amélioration de la qualité de la participation des parties contractantes aux activités d'établissement des normes.  | Augmentation du nombre de pays ayant préparé leurs positions nationales, réduction du nombre d'observations soumises à la CMP au stade de l'adoption des normes, réduction du nombre de renvois, augmentation du nombre de thèmes soumis par les parties contractantes, augmentation du nombre de pays soumettant des observations techniques et de fond sur les normes, augmentation des observations sur les projets de spécifications. | Enquêtes (sur le nombre de participants, la satisfaction, le degré de participation); données de la CIPV (nombre d'observations reçues à chaque étape; nombre de séances en groupe nécessaires).  | Les actions de coordination et de plaidoyer ont su convaincre les membres de participer. Les mesures incitatives sont suffisantes pour encourager des mesures adaptées d'accompagnement et d'encadrement. |
| Activités  |   |   |   |
| 1.1 Mise en place par les organisations régionales d'ateliers et de débats sur les projets de normes, les nouveaux thèmes,   |   |   | Il existe des organisations régionales.   |
| les spécifications et la préparation de la session de la CMP, témoignant de l'importance de participer en amont à l'élaboration des normes.  |   |   | Des fonds sont disponibles.   |
| 1.2 Former les ORPV et les experts régionaux à toutes les étapes du processus d'établissement des normes (par exemple: soumission des thèmes, administration des spécifications, représentation au sein du Comité des normes et des autres organes |   |   | Les parties prenantes ont le temps de participer.  Les gouvernements ont la volonté de faciliter le processus.  |
| techniques, observations de fond sur les projets de normes).   |   |   | Des ressources et des experts existent et sont disponibles.   |

| 1.3 Former les ORPV et les experts régionaux à la facilitation et à la coordination du processus d'établissement des normes.   |  | Des informations nationales utiles aux normes sont disponibles.   |
|--|--|---|
| 2.1 Organiser entre les parties prenantes des débats, des réunions, des ateliers, des formations, des pages web sur les projets de normes, les nouveaux thèmes, les spécifications, la CMP, etc. |  | La CIPV continue d'élaborer des normes.   |
| 2.2 Préparer des lignes directrices pour la mise en œuvre et les diffuser avec les projets de normes.  |  | Les parties prenantes sont connues des ONPV; le Secrétariat de la CIPV dispose de personnel et de réseaux de partenaires. |
| 3.1 Organiser un programme d'orientation pour les nouveaux délégués de la CMP.   |  |   |
| 3.2 Prendre des mesures d'accompagnement et d'encadrement par les pairs pour les nouveaux membres des organes subsidiaires de la CIPV.   |  |   |
| 3.3 Encourager la participation aux groupes de travail d'experts et groupes techniques.  |  |   |
| 3.4 Mener des débats approfondis sur les projets de NIMP.  |  |   |
| 3.5 Mener des débats approfondis sur le processus d'établissement de normes; élaborer et utiliser des instruments favorisant l'engagement.   |  |   |

## Domaine d'intervention stratégique $n^{o}$ 2 – 2b – Mise en œuvre des normes

| Synthèse - objectifs In  | dicateurs Sou  | rces de données Hypothèse  | es   |
|--|--|--|--|
| Impact/but   |  |  |  |
| Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |  |  |  |
| Résultat/finalité  |  |  |  |
| Les parties contractantes et non contractantes sont capables de mettre en œuvre les NIMP en fonction de leurs besoins.   | Augmentation du nombre de pays qui font rapport sur la mise en œuvre des normes.   | Portail phytosanitaire international (PPI)/enquête.  Données du système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV.                   | Des soutiens régionaux et internationaux ont été mobilisés (CMP).  Les gouvernements investissent dans les institutions phytosanitaires.  Les parties contractantes et les donateurs soutiennent l'élaboration et la maintenance du système.   |
| Produits   |  |  |  |
| Meilleure compréhension des besoins liés<br>à la mise en œuvre de certaines normes.  | <ul> <li>Mise en place du plan opérationnel pour la mise en œuvre.</li> <li>Modification du budget alloué à la mise en œuvre des normes au niveau national.</li> </ul>                       | <ul> <li>Plans opérationnels</li> <li>Rapport annuel</li> <li>Évaluation des performances</li> <li>Examens et audits</li> <li>Budgets</li> </ul> | <ul> <li>Les produits ont été fournis et sont utilisés.</li> <li>L'ONPV identifie et fixe des priorités.</li> <li>Un personnel suffisant met en application les connaissances. Il demeure dans le service.</li> <li>Les NIMP sont pertinentes pour les parties contractantes.</li> </ul> |
| 2. Soutien de la mise en œuvre des NIMP d'importance prioritaire.  | Proportion des parties<br>contractantes utilisant le matériel<br>élaboré.  | <ul><li>Rapport annuel</li><li>Examens et audits</li><li>Budgets</li></ul>   | <ul> <li>Le processus de mise en œuvre est semblable à ce qui est observé ailleurs dans la région.</li> <li>Les partenaires commerciaux apprécient les NIMP.</li> </ul>  |
| 3. Le degré de mise en œuvre des NIMP est adapté aux besoins nationaux.  | <ul> <li>Audit concernant les ressources<br/>nécessaires à la mise en œuvre.</li> <li>Pourcentage de réduction des<br/>difficultés de mise en œuvre, du<br/>nombre de demandes de</li> </ul> | <ul> <li>Enquête du système d'examen et d'appui à la mise en œuvre de la CIPV.</li> <li>Rapport dudit système.</li> </ul>                        | <ul> <li>La mise en œuvre est coordonnée, ce qui permet d'assurer un soutien continu du processus d'élaboration et de mise en œuvre des normes.</li> <li>Les pays soutiennent le système et l'utilisent.</li> </ul>  |

|   | renseignements techniques, des différends et désaccords entre les utilisateurs et les prestataires de services phytosanitaires.  • Augmentation du budget affecté à la mise en œuvre des normes au niveau national.  • Pourcentage des fonds fournis par les donateurs pour les activités phytosanitaires.  • Augmentation du pourcentage de matériel didactique utilisé par les parties contractantes. |   |
|---|---|---|
| Activités   |   |   |
| 1. Élaborer, pour la mise en œuvre de certaines normes, des manuels, des lignes directrices, des fiches de données et des outils d'évaluation des besoins en ce qui                   |   | Les infrastructures, les ressources, les compétences et les systèmes sont en place.   |
| concerne les capacités.   |   | Le gouvernement national soutient la mise en œuvre  |
| 2.1 Former à la mise en œuvre des NIMP aux niveaux national et régional.  |   | des normes.   |
| 2.2 Élaborer un système d'encadrement pour favoriser l'entraide entre les pays.   |   | La mise en œuvre des normes bénéficie d'un encadrement dynamique.   |
| 2.3 Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des normes.  |   | Recherche d'experts, de personnel, de fonds.  |
| 2.4 Veiller à la coordination et la coopération régionales en matière de mise en œuvre, par exemple par l'intermédiaire d'infrastructures communes.                                   |   | Suffisamment de mentors sont disponibles pour répondre aux besoins de ceux qu'ils encadrent; les                                      |
| a. Définir les données nécessaires et les méthodes de collecte, les méthodologies d'analyse, etc.; utiliser des indicateurs communs pour définir le niveau de mise en œuvre des NIMP. |   | deux catégories communiquent efficacement.  La législation est en place et l'autorité légale existe pour la mise en œuvre des normes. |

| b. Recueillir et analyser les données.  |  | Le cadre administratif est en place |
|---|--|-------------------------------------|
| 3. Mandat du système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV.   |  |                                     |
| Contrôle permanent des obligations de notification découlant de la CIPV.  |  |                                     |
| <ul> <li>a. Définir les données nécessaires et<br/>les méthodes de collecte, les<br/>méthodologies d'analyse, etc.;<br/>utiliser des indicateurs communs<br/>pour définir le niveau de mise en<br/>œuvre des NIMP.</li> </ul> |  |                                     |
| <ol> <li>Système de soutien de la mise en œuvre.</li> </ol>   |  |                                     |
| Coordination régionale et nationale,<br>collaboration en matière de mise en<br>œuvre, par exemple par l'intermédiaire<br>d'infrastructures communes.  |  |                                     |
| Examen triennal des obligations autres que les obligations de notification  |  |                                     |
| a. Recueillir et analyser des données.  |  |                                     |

## Domaine d'intervention stratégique n° 3 – 3a - Communication et coordination

| Synthèse - objectifs In  | ndicateurs Sources   | de données Hypothèses  | 5   |  |  |  |
|--|--|--|---|--|--|--|
| Impact/but   |  |  |   |  |  |  |
| Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |  |  | Stabilité des systèmes agraires   |  |  |  |
| Résultat/finalité  | Résultat/finalité  |  |   |  |  |  |
| Le renforcement des capacités phytosanitaires est conduit de manière coordonnée et répond aux besoins prioritaires.  | Éléments indiquant que des programmes similaires ont déjà été bien accueillis dans les enceintes régionales.  Augmentation du pourcentage des domaines prioritaires (plans phytosanitaires, etc.) considérés.  Éléments indiquant qu'il existe moins de doublons en matière de programmes de renforcement des capacités. | Rapport annuel des ONPV.  Rapport des enceintes régionales.  | Les donateurs et les pays reconnaissent qu'il est important de coordonner les activités de renforcement des capacités phytosanitaires.  |  |  |  |
| Produits   |  |  |   |  |  |  |
| Les informations et les ressources des organisations régionales et internationales sont connues, gérées et coordonnées.  | Nombre de réunions (à tous les niveaux) et de consultations menées avec les organismes donateurs pour coordonner les projets des programmes phytosanitaires nationaux.   | Documents de la CIPV (rapports sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire).  Examen des documents de | <ul> <li>Les tierces parties affectent du personnel à la gestion de l'information et lui fournissent un appui.</li> <li>Les pays de la région acceptent que l'ONPV</li> </ul> |  |  |  |
| Les techniques et les moyens de communication sont utilisés.   | Nombre de documents de programme qui font état du système.   | programme et du rapport de l'ONPV.   | prenne la direction des opérations si nécessaire (il existe une volonté en la matière).   |  |  |  |

| 3. Le mécanisme de coordination et les synergies sont mis à profit.  | Efficacité du Comité SPS national,<br>mesurée par la connaissance des<br>programmes au sein des différents<br>ministères.   |  | <ul> <li>DES AMÉLIORATIONS SONT ATTENDUES.</li> <li>L'infrastructure de communication est devenue une priorité nationale.</li> </ul>   |
|--|---|--|--|
| 4. Les compétences de mobilisation des ressources et de gestion sont connues et bénéficient du soutien du plan national d'action phytosanitaire.   | Réussite de l'intégration et de l'exécution des budgets, etc.   |  | <ul> <li>L'infrastructure des TI est appelée à s'améliorer.</li> </ul>   |
| (lien vers le cadre logique de planification nationale)  |   |  | Tous les ministères collaborent.   |
| Activités  |   |  |  |
| <ul> <li>Au niveau international</li> <li>1.1 Mettre au point un système de TIC destiné aux donateurs et bénéficiaires, dont l'accès au public serait limité.</li> <li>1.2 Élaborer et mener une enquête périodique sur les programmes de renforcement des capacités, afin de fournir des informations au système.</li> <li>1.3 Former les utilisateurs au fonctionnement du système.</li> </ul> | Pourcentage de données provenant de l'enquête initiale.  Pourcentage de variation du nombre de programmes au niveau national.  Pourcentage de variation du nombre de liens avec les autres organisations régionales et internationales. | Registres du responsable du système.  Registres de l'ONPV.  Registres de l'ORPV.  Registres du service d'assistance. | Des mesures existent pour recruter et garder à son service les ressources humaines essentielles.  Il existe une volonté de suivre les instructions.  Un encadrement dynamique est en place.  Les informations sont exactes et accessibles. |
| 2.1 Mettre en place un service d'assistance pour faciliter la collaboration entre les donateurs et les bénéficiaires.  | Nombre de demandes d'aide pour coordonner les futurs programmes.  |  | Des fonds sont disponibles.  |
| <ul> <li>2.2 Encourager l'utilisation du service d'assistance à chaque session de la CMP.</li> <li>2.3 Permettre au service d'assistance d'orienter les donateurs et les bénéficiaires vers certains projets.</li> </ul>   |   |  |  |

| Au 1 | niveau régional  |
|------|--|
|      | L'ORPV mène une enquête initiale sur les projets en cours ou prévus dans les États membres.  |
| 3.2  | L'ORPV transmet les informations à la CIPV.  |
| Au 1 | niveau national  |
| 4.1  | Mettre en place un mécanisme de travail en réseau.   |
| 4.2  | Créer un comité national chargé de la biosécurité et de la facilitation des échanges commerciaux afin d'encourager les autres ministères ou départements à travailler ensemble pour améliorer la santé végétale. |
| Acti | vités transversales  |
| 5.1  | Favoriser la collaboration entre d'autres organisations régionales et internationales et à l'intérieur de celles-ci.   |

## Domaine d'intervention stratégique $n^o$ 3-3b — Informations sur les organismes nuisibles

| Synthèse - objectifs   | indicateurs Sou  | rces de données Hypothèses  |   |
|--|--|---|---|
| Impact/but   |  |   |   |
| Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |  |   | Existence d'un système agraire stable.  |
| Résultat/finalité  |  |   |   |
| Amélioration de l'aptitude à fournir des informations sur les organismes nuisibles.  | Emploi accru d'informations relatives aux organismes nuisibles.  | Sources de données économiques nationales et internationales.   | Poursuite de la coopération entre les institutions.                             |
|  | Exemples de plus en plus nombreux de réponses rapides et adaptées aux infestations d'organismes nuisibles, sous la forme de mesures d'atténuation des risques (actions de quarantaine, planification préalable, etc.; les plans doivent présenter des données opérationnelles et budgétaires). | Rapports officiels ( <i>ad hoc</i> et annuels) des ONPV et autres ministères (documents à usage interne et soumis à la CIPV).  Rapports de la CIPV. | Les pays satisfont à leurs obligations de signalement des organismes nuisibles. |
|  | Exemples de plus en plus nombreux<br>de réponses régionales complétant les<br>mesures prises au niveau national.   | Médias.   |   |
|  | Développement des programmes de<br>renforcement de l'accès au marché<br>élaborés par les pays sur la base des<br>données sur les organismes nuisibles.   | Informations provenant de contrôles indépendants menés par les experts.   |   |
|  | Pourcentage d'augmentation des parties contractantes communiquant des signalements d'organismes nuisibles.   | ARP.  |   |
|  | Pourcentage d'augmentation des communications de signalements d'organismes nuisibles à l'échelle mondiale.   |   |   |

| Produits  |  |   |  |
|---|--|---|--|
| Des données officielles, actualisées et précises sur les organismes nuisibles sont disponibles. | Augmentation du nombre de plans d'action.  | Plan d'action.                                    | Les informations peuvent être divulguées à l'extérieur du pays (aucun problème d'ordre commercial).  |
| disponibles.  | Nombre de données disponibles.   | Registres nationaux sur les organismes nuisibles. | Les outils nécessaires sont disponibles pour mener à bien ce travail.  |
|   | Pourcentage des communications de signalements d'organismes nuisibles satisfaisant aux normes en vigueur.                                      | Données du PPI sur les organismes nuisibles.      | Les connaissances scientifiques nécessaires sont disponibles ou des travaux de R-D peuvent être commandés.   |
|   | Augmentation du nombre de fiches informatives sur les organismes nuisibles qui sont actualisées sur la base des données fournies par les pays. | Rapports annuels.  Informations de l'ORPV.        | Des services d'experts internationaux peuvent être mobilisés.  |
|   | Produits concernés par les registres.  |   | La communication entre les partenaires (chercheurs, ONPV) est de bonne qualité.  |
|   | Couverture nationale et régionale des données sur les organismes nuisibles.  |   | Des ressources humaines suffisantes sont disponibles dans les pays en développement, ou certains mécanismes (bourses, etc.) peuvent aider à les étoffer. |
|   | Augmentation du nombre de pays disposant de mécanismes pour fournir des données aux ONPV.  |   | Des mesures incitatives sont en place pour recruter et garder en poste les ressources humaines essentielles.   |

| 1    | Les données sur les organismes nuisibles cont analysées, ce qui permet d'atténuer es risques par des alertes en amont, l'améliorer l'accès au marché et de mieux appréhender les risques. | Nombre de rapports publiés.  Nombre de rapports que les équipes chargées de la protection des végétaux peuvent consulter et consultent effectivement.  Pourcentage de rapports considérés comme utiles par les ONPV.  Effectifs de personnel utilisant l'ensemble du système (données de base, rapports, analyses). |   |  |
|------|---|---|---|--|
| Acti | vités   | / 11 / / /  |   |  |
| 1.1  | Analyser les besoins en matière de<br>surveillance, de diagnostic, de<br>collections de référence, de systèmes<br>d'information, etc.   | Analyse des besoins entreprise et<br>avalisée par les ONPV et les<br>organismes régionaux.  | 1. Registres de l'ONPV et de l'organisme régional.                        | Des mesures existent pour inciter les chercheurs et autres à collaborer avec l'ONPV (par exemple par l'intermédiaire de rapports). |
| 1.2  | Améliorer les compétences de<br>surveillance grâce à la formation (en<br>particulier sur le plan pratique).   | Les données de surveillance sont conformes aux normes internationales.  | 2. Données dans les systèmes d'information nationaux (rapports des ONPV). | Des personnes souhaitent participer.   |
| 1.3  | Améliorer les capacités de diagnostic par des formations pratiques, etc.  | Nombre de diagnostics réalisés,<br>normes et bonnes pratiques<br>internationales employées, couverture<br>des domaines prioritaires, spécimens<br>de référence, etc.  | Rapports des ONPV.  Enquêtes dans les pays.                               | Un encadrement dynamique est en place.  Des fonds sont disponibles.  |
| 1.4  | Améliorer les capacités de diagnostic en aidant au développement des laboratoires (infrastructures, outils, collaboration).   | Quantité et utilité des équipements, infrastructures, outils, etc. Accords de collaboration entre laboratoires.   |   | Des partenaires sont prêts à partager leurs compétences.   |

| 1.5 | Améliorer les collections de référence (infrastructures, protocoles).   | Nombre d'unités de stockage, etc.<br>Degré de conformité des protocoles<br>de gestion aux meilleures pratiques<br>internationales. |
|-----|---|--|
| 1.6 | Créer des systèmes d'information aux niveaux local et national.   |  |
|     |   | Utilisation des normes internationales en vigueur par les systèmes   |
| 1.7 | Créer des mécanismes permettant de fournir aux ONPV des informations sur les organismes nuisibles.  | d'information locaux.  |
|     |   | Création de mécanismes nationaux<br>pour fournir aux ONPV des<br>informations sur les organismes<br>nuisibles.                     |
| 1.8 | Former les intervenants nationaux – et notamment les ONPV, au rassemblement d'informations sur les organismes nuisibles et à la gestion des systèmes d'information. | Les systèmes d'information et les données sont conformes aux normes internationales etc.   |
| 2.1 | Analyser les informations sur les organismes nuisibles; diffuser des rapports et des alertes.   | Rapports et alertes ayant été préparés.  |
| 2.2 | Formation à l'analyse des informations sur les organismes nuisibles, à la rédaction de rapports à ce sujet et à la diffusion d'alertes.                             | Nombre de personnels qui, dans les pays en développement, participent à l'élaboration des rapports et alertes.                     |

## Domaine d'intervention stratégique n° 4 – Mobilisation des ressources (collecte de fonds)

| Synthèse - objectifs   | Indicateurs Source   | s de données Hypothèses  |   |
|--|--|--|---|
| Impact/but   |  | J.   |   |
| Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |  |  | Soutien législatif et politique au mécanisme de partage des coûts.  |
| de mamere erricace et durable.   |  |  | Soutien politique.  |
|  |  |  | Soutien apporté aux parties prenantes et en particulier aux utilisateurs finals.  |
|  |  |  | Solide réseau de plaidoyer sur les questions phytosanitaires (CIPV, CMP, ONPV, FAO, CDB).                                   |
| Résultat/finalité  |  |  |   |
| Amélioration de l'aptitude à mobiliser des fonds.  | Augmentation des crédits budgétaires.  | Budget national annuel.  Documents de projet.  |   |
|  | Augmentation du nombre et de la valeur des projets financés.   | Rapports de l'ONPV.  |   |
| Produits   |  |  |   |
| Amélioration de l'aptitude à mobiliser les donateurs à tous les niveaux.   | Nombre d'échanges de vues entre les parties contractantes et/ou le Secrétariat de la CIPV et les donateurs.  Éléments témoignant d'un financement coordonné des projets phytosanitaires.  Lignes directrices pour mobiliser les donateurs disponibles. | Rapports sur les échanges de vues.  Données sur les projets phytosanitaires nationaux, issues du PPI et du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV.  Budget et états financiers du Fonds fiduciaire. | Plaidoyer – volonté de dialogue des donateurs.  Les donateurs intègrent les questions phytosanitaires dans leurs priorités. |

| Amélioration de l'aptitude à mobiliser des fonds auprès de sources nationales.   | Mise en place de fonds fiduciaires nationaux.  Augmentation des crédits budgétaires.  Mise en place du mécanisme de partage des coûts. | Budget national.  Manuels d'exploitation, documents relatifs au budget. | Les utilisateurs finals du service phytosanitaire acceptent qu'une politique de partage des coûts soit mise en œuvre.  |
|--|--|---|--|
| Amélioration de l'aptitude à mobiliser des fonds auprès d'organisations philanthropiques.  | Nombre et valeur des projets financés.   | Documents de projet, données de projet du PPI.                          | Les organisations philanthropiques sont sensibles aux problèmes phytosanitaires.  Les personnels disposent des compétences nécessaires en matière de rédaction de projets, d'établissement de budgets et de communication. |
| Activités  |  |   |  |
| <ol> <li>Organiser des réunions de coordination des donateurs à tous les niveaux.</li> <li>Coordonner les fonds destinés aux projets phytosanitaires de façon à maximiser les financements.</li> <li>Élaborer des lignes directrices pour mobiliser les donateurs.</li> <li>Élaborer des critères et des lignes directrices en matière de financement.</li> <li>Élaborer, par l'intermédiaire de la CIPV, un mécanisme en bonne en due forme pour nouer le dialogue avec les donateurs.</li> </ol> |  |   |  |
| <ol> <li>Recruter au Secrétariat de la CIPV un fonctionnaire spécialisé dans la mobilisation de fonds.</li> <li>Faciliter les rencontres avec les donateurs, par l'intermédiaire de la CIPV, par exemple grâce à des réunions parallèles lors de la session de la CMP.</li> </ol>  |  |   |  |

| 2.1 Entreprendre une analyse de la situation de départ, au niveau national, et déterminer le montant des financements nécessaires. |  |  |
|--|--|--|
| 2.2 Élaborer un mécanisme de partage des coûts (recouvrement des coûts, paiement par l'utilisateur).                               |  |  |
| 2.3 Veiller à ce que la direction de l'ONPV participe activement au processus budgétaire du ministère.                             |  |  |
| 3.1 Mener des actions de formation (gestion de projets, rédaction de propositions, administration et gestion, encadrement).        |  |  |
| À relier au cadre logique 3a et 3b   |  |  |

## **Domaine d'intervention stratégique n° 5** - Plaidoyer

| Synthèse - objectifs   | Indicateurs Sources  | le données Hypothèses   |
|--|--|---|
| Impact/objectif  Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable.  Résultat/finalité |  |   |
| Amélioration de l'aptitude à promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux.  | Meilleure compréhension et reconnaissance des problèmes phytosanitaires par les parties prenantes Augmentation du nombre de parties contractantes ayant adapté leur législation et leurs politiques à la CIPV et à l'Accord SPS.   | <ul> <li>Données d'enquête.</li> <li>Rapport de l'enquête initiale.</li> <li>Rapports des pays.</li> <li>Rapports du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre.</li> <li>Législation nationale.</li> <li>Bases de données juridiques en ligne de la FAO (FAOLEX).</li> <li>Les structures gouvernementales favorisent la collaboration.</li> <li>Le gouvernement soutient la stratégie.</li> <li>L'ONPV met en œuvre la stratégie.</li> <li>Le ministre et les principaux responsables oeuvren en faveur du renforcement des capacités.</li> </ul>   |
| Produits   |  |   |
| Participation accrue de l'ONPV à la formulation des politiques nationales.   | Augmentation du nombre de politiques agricoles: documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, PNUAD, Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme lorsqu'ils touchent aux questions phytosanitaires.  Les ONPV ont formulé leur propre stratégie de renforcement des capacités. | <ul> <li>Documents et données sur les politiques.</li> <li>Informations sur les financements des donateurs.</li> <li>Informations sur le budget national.</li> <li>Éléments indiquant que des stratégies de renforcement des capacités ont été approuvées.</li> <li>Le ministre de l'agriculture et les autres décideurs soutiennent les buts et les objectifs poursuivis.</li> <li>Les politiques révisées et les programmes d'action pour le développement intègrent certains éléments de la stratégie.</li> <li>Des moyens suffisants sont disponibles pour communiquer les données.</li> <li>La politique nationale complète les principes de l'ORPV, de la CIPV et des autres organisations économiques régionales.</li> <li>Les principales parties prenantes sont associées et sensibilisées à ces questions.</li> </ul> |

| Amélioration de l'aptitude de l'ONPV à mettre au point et à promouvoir ses propres actions de renforcement des capacités.  | Augmentation du financement des activités phytosanitaires nécessaires consenti par différentes sources.  Moindre dépendance à l'égard des financements externes, augmentation de l'autofinancement. | <ul> <li>Données sur les stratégies en place.</li> <li>Rapports des ONPV.</li> <li>Rapports d'enquêtes sur les ONPV.</li> <li>Enquêtes menées auprès des ONPV sur leurs rapports annuels et d'exécution, études de cas, documents directifs.</li> </ul> | Des mesures incitatives existent pour recruter le personnel et le garder à son service.  |
|--|---|---|--|
| 3. Amélioration de l'aptitude des ONPV à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer.    | Les ONPV ont formulé leurs propres<br>stratégies de communication et du<br>plaidoyer.   | <ul> <li>Rapport sur les projets<br/>renforcement des capacités<br/>approuvés par la CIPV.</li> <li>Rapports annuels.</li> </ul>  |  |
| 4. Amélioration de l'aptitude à coordonner les intervenants nationaux.   | Augmentation du nombre d'ONPV<br>dont le mandat couvre la<br>communication et le plaidoyer  |   |  |
| 5. Amélioration de l'aptitude des organisations régionales à influencer, soutenir et promouvoir les politiques nationales. |   |   |  |
| 6. Aptitude à produire des informations, à y accéder et à les rechercher.  | Augmentation du nombre de documents factuels sur le plaidoyer, la communication et les politiques.  |   |  |
|  | Recours accru à des études coûts/avantages des services phytosanitaires.  |   |  |
| Activités  |   |   |  |
| 1.1 Élaborer du matériel didactique, organiser des formations; évaluer l'incidence de la formation sur les politiques.     |   |   | Des fonds sont disponibles. Les responsables s'activent. Ils font preuve d'intégrité et de transparence et affirment leur volonté de changement. |
| 1.2 Assurer un accompagnement national et régional.  |   |   | Les parties prenantes soutiennent cette dynamique et sont ouvertes aux propositions.   |

|   |  | T   |
|---|--|---|
| 1.3 Analyser les documents de politique touchant aux questions phytosanitaires.   |  | Les responsables des ONPV disposent de meilleures |
| 1.4 Organiser des réunions régionales consacrées aux politiques.  |  | compétences de communication et de plaidoyer.     |
| 2.1 Élaborer des outils d'évaluation des besoins et les utiliser.   |  | L'ONPV sait faire valoir ses arguments.           |
| 2.2 Élaborer des lignes directrices sur le renforcement des capacités phytosanitaires, inspirées des principes de Paris.  |  |   |
| 2.3 Élaborer des lignes directrices sur les partenariats en matière phytosanitaire (commerce et mesures de protection).   |  |   |
| 3.1 Élaborer du matériel didactique, organiser des formations; évaluer l'incidence de la formation sur la communication et le plaidoyer.  |  |   |
| 3.2 Améliorer l'aptitude à convaincre les hauts responsables.   |  |   |
| 4.1 Faire participer l'industrie et les autres parties prenantes du secteur privé.  |  |   |
| 4.2 Nouer des relations en bonne et due forme avec les services des douanes et de l'immigration, les groupes professionnels et le secteur privé.  |  |   |
| 4.3 Encourager les partenariats public-privé avec les usagers des services phytosanitaires.   |  |   |
| 4.4 Préparer des études de cas sur les collaborations nouées entre les secteurs public et privé en vue de parvenir aux objectifs phytosanitaires, de biosécurité et d'accès au marché, et les diffuser. |  |   |

| 5.1 Créer des espaces de discussion afin que les organisations régionales puissent échanger expériences et compétences s'agissant des actions de plaidoyer menées dans le domaine phytosanitaire. |  |  |
|---|--|--|
| 5.2 Mettre à profit les autres enceintes internationales (par exemple l'APEC) pour plaider en faveur des systèmes phytosanitaires nationaux.  |  |  |
| 5.3 Conduire une enquête initiale sur la pertinence de l'ORPV.  |  |  |
| 6.1 Fournir des lignes directrices, des formations et des outils pour produire des données, les rechercher et les analyser.   |  |  |
| 6.2 Examiner la documentation dont on dispose sur le plaidoyer et la communication dans le domaine phytosanitaire.  |  |  |

### Domaine d'intervention stratégique nº 6 – Suivi et évaluation

| Synthèse - objectifs   | Indicateurs Sources   | de données Hypothèse  | es |   |
|--|---|---|----|---|
| Impact/but  Amélioration de l'aptitude des personnes, des organisations et des systèmes d'un pays à s'acquitter de leurs fonctions phytosanitaires de manière efficace et durable. |   |   |    |   |
| Résultat/finalité  Les activités de renforcement des capacités font l'objet d'une surveillance étroite et sont évalués, les enseignements tirés sont mis en application.           | Des éléments (notamment dans le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation) témoignent d'une plus grande prise en compte des enseignements dans la conception des nouveaux projets. | <ul> <li>Registres des donateurs.</li> <li>Registres nationaux (en particulier des ONPV).</li> <li>Enquêtes de satisfaction.</li> <li>Crédits budgétaires.</li> <li>Rapports des enceintes des parties prenantes.</li> <li>Rapports annuels des organismes nationaux, régionaux et internationaux.</li> <li>Évaluations externes.</li> <li>Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre.</li> </ul> |    | Les résultats des analyses peuvent être librement consultés. Les méthodes sont soumises à examen. |

| Produits   |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Des outils de suivi et d'évaluation sont élaborés et utilisés.   | Augmentation des activités examinées.  | Rapports d'évaluation obligatoires soumis à la CIPV par l'ONPV. | Il a été convenu d'une méthodologie commune.  |
| Des examens et des évaluations périodiques sont menés.   | <ul> <li>Pourcentage d'augmentation des<br/>partenariats instaurés avec les<br/>organismes indépendants<br/>d'examen.</li> <li>Nombre de rapports d'évaluation.</li> </ul> | Rapports nationaux sur l'outil d'ECP.                           | La CIPV adopte un « label de qualité ».  L'ORPV ou la CIPV facilitent la collecte et la mise en |
| 3. Amélioration continue (gestion adaptative).   | Améliorations observées dans les méthodes d'analyse et structures de données.  |   | commun des informations.  |
| 4. Mise en place d'un « label » de la CIPV.  | Pourcentage d'augmentation du nombre de projets utilisant le « label » de la CIPV.   |   |   |
| 5. Amélioration de l'aptitude au suivi et à l'évaluation, à tous les niveaux.  | Pourcentage d'augmentation du<br>nombre d'ONPV utilisant les<br>informations de suivi et d'évaluation<br>dans leur planification.  |   |   |
| Activités  |  |   |   |
| 1.1 Élaborer des outils de suivi et d'évaluation, notamment une base de données centrale.  | Outils élaborés.   | Rapports des ONPV, registres de la CIPV.                        | Le secteur non gouvernemental est prêt à participer.  |
| 1.2 Faire l'état des lieux des outils de suivi et d'évaluation disponibles.  | Quantité de données saisies.   | Informations demandées aux donateurs.                           | Des ressources humaines compétentes sont disponibles.  Des fonds sont disponibles.              |
| <ul><li>1.3 Formation à l'utilisation de la base de données centrale.</li><li>1.4 Formation à l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation.</li></ul> | Nombre de séances de formation en matière de suivi et d'évaluation.  | donatedis.  | La CIPV reconnaît la nécessité d'un « label de qualité ».                                       |

| 1.5 | Le secrétariat de la CIPV encourage l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation.  Saisie des données dans la base de données centrale. | <ul> <li>Nombre de personnes ou<br/>d'institutions utilisant les principes<br/>du suivi et de l'évaluation.</li> <li>Éléments indiquant que la CIPV<br/>encourage l'utilisation de ces<br/>outils.</li> </ul> |
|-----|--|---|
| 1.7 | Apporter si nécessaire des ajustements aux outils de suivi et d'évaluation.  | Établissement d'un calendrier des analyses.   |
| 2.1 | En collaboration avec les principales institutions, mener des analyses et des évaluations.   |   |
| 2.2 | Élaborer un calendrier pour les analyses à long terme.   |   |
| 3.  | Faire connaître les résultats de l'analyse, selon que de besoin.   | Éléments indiquant que les informations ont été partagées.  |
| 4.  | Élaborer des mécanismes<br>d'identification pour les pays qui<br>utilisent le « label de qualité » de la<br>CIPV.                            | Existence d'un label de qualité de la CIPV.   |
| 5.  | Élaborer un module de formation au suivi et à l'évaluation   | Nombre d'analyses à long terme qui ont été menées.  |